

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 septembre 2022, à 18h30,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dument convoqué le 5 septembre 2022, par Monsieur le Maire par intérim, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric AURIER, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> Présents** : Laurence ALIAS – Jean-Christophe ARROUY-HELSON – Guylaine BEYNA – Jean-Paul BOSC – Catherine BOUDOU – Claudine BOUQUEY – Laurent CADUSSEAU – Sylvie CAPERA-VIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Kristelle CUMIA – Monique DIGEON – Romain DUCOLOMB – Jean-Yves GAILLARD – Dominique LAFRENOY – Amandine LESAGE – Dagmar MARCHAND – Romuald MASSE – Huguette PANOZZO – Yoann PHOENIX – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Sandra ROSSI-LOPEZ – Gérard SONGY

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs** : Jonathan KOB<sup>S</sup> à Frédéric AURIER  
Emmanuel SEEBERGER à Gérard SONGY

**Secrétaire de séance** : Laurent CADUSSEAU

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF** **2022.09.09-03 ÉLECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les Communes de 1000 habitants et plus, les Adjoint<sup>s</sup> sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin, l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidatures, la liste de candidats est la suivante :

- Eric CHARBONNIER,
- Monique DIGEON,
- Dominique LAFRENOY,
- Hélène PIQUER,
- Gérard SONGY,
- Huguette PANOZZO,
- Jean-Paul BOSC.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- ✓ A déduire (bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 9
- ✓ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
- ✓ Majorité absolue : 10
- ✓ La liste a obtenu : 18 (dix-huit) voix

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- Eric CHARBONNIER, 1<sup>er</sup> adjoint
- Monique DIGEON, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Dominique LAFRENOY, 3<sup>ème</sup> adjoint
- Hélène PIQUER, 4<sup>ème</sup> adjoint
- Gérard SONGY, 5<sup>ème</sup> adjoint
- Huguette PANOZZO, 6<sup>ème</sup> adjoint
- Jean-Paul BOSC, 7<sup>ème</sup> adjoint.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour copie conforme  
Arsac, le 12 septembre 2022

**Frédéric AURIER**  
**Maire**

